

# LOIRE FOREZ AGGLOMERATION



## Commune de BOEN-SUR-LIGNON

Modification du dossier de réalisation de la ZAC de  
Champbayard

### 2 – Programme des équipements publics

Approbation du dossier de création de la ZAC en date du 15 Décembre 1999

Approbation du dossier de réalisation de la ZAC en date du 11 Mai 2000

**Modification du dossier de réalisation de ZAC de Champbayard menée par Loire Forez agglomération**

*Approbation par délibération du Conseil Communautaire en date du ...*

Réf : 47055

Le programme des équipements publics à réaliser comprend tous les travaux de viabilisation de la Z.A.C., à savoir.

# 1. VOIRIE

## AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES SUR LA VOIE COMMUNALE N°2 APRES ELARGISSEMENT DE CELLE-CI.

Déjà réalisé.

## CREATION DE LA VOIE DE DESSERTE INTERNE **PRINCIPALE** DE LA Z.A.C. ~~AVEC GIRATOIRE DE RETOURNEMENT DANS UN PREMIER TEMPS, AVANT BOUCLAGE.~~

En grande partie réalisée.

La construction ~~des~~ de la voiries **principale** pourra passer par une phase provisoire consistant à différer les trottoirs et la couche de roulement en enrobés.

Néanmoins, l'estimation globale, définie dans ce dossier, porte sur l'aménagement définitif, avec trottoirs, candélabres et couche de roulement (~~voir profils en travers type~~). Le linéaire de voirie concerné par la ~~première~~ tranche **principale** est de ~~650 m~~ **790 m environ**.

La chaussée de desserte **principale** de la Zone d'Aménagement Concertée aura une largeur totale de 6,5 m. **Une ou plusieurs surlargeurs ponctuelles pourront être aménagées pour permettre le retournement des véhicules.** ~~Elle~~ La chaussée sera bordée ~~de deux~~ d'un trottoir de 2,5 m environ ~~et 2 mètres de largeur~~, et d'aménagements paysagers et de parkings longitudinaux dans certains secteurs.

La mixité de circulation véhicules et cycles est possible compte-tenu de la volumétrie de la voie principale. De plus, la vitesse, d'ores et déjà faible, pourra être encore limitée par l'aménagement incitant au ralentissement des véhicules et renforçant ainsi la sécurisation des vélos sur cet axe, sans gêner la circulation des poids lourds nécessaires aux activités.

La structure de la chaussée a été dimensionnée par référence aux chaussées desservant des Zones d'Activités similaires et au trafic poids lourd qui y est généralement relevé.

Dans le cas présent, cette structure de chaussée **indicative** sera composée de :

- 6 cm de béton bitumineux en couche de roulement.
- 20 cm de graves non traitées 0/31.5 mm en couche de base.
- 30 cm de graves non traitées 0/80 mm en couche de fondation.
- Une couche de forme en matériaux de carrière de plus grosse granulométrie est également prévue.
- Son épaisseur sera fonction de la nature des sols rencontrés.

La couche de surface des trottoirs sera construite en enrobés de nature appropriée.

La surface des plateformes sur lesquelles s'implanteront les différentes activités sera stabilisée et apte à recevoir les différentes constructions.

## CREATION DES VOIES SECONDAIRES.

La construction des voiries secondaires pourra passer par une phase provisoire consistant à différer les trottoirs et la couche de roulement en enrobés. Leur aménagement sera fonction des besoins.

Le linéaire des voiries secondaires concerné par la tranche principale est de l'ordre de 170 m. environ.

## AMENAGEMENT DU CARREFOUR D'ACCES SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°3008.

L'accès principal à la zone sera aménagé depuis la RD 3008, au Nord-Est du site. La voie de desserte interne de la Z.A.C. sera connectée au réseau routier départemental via un aménagement sécuritaire réalisé en collaboration avec le Département de la Loire, avec création d'un tourne à gauche.

## 2. RESEAUX

L'aménagement de tous les réseaux sera souterrain.

### ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES.

Des canalisations en béton armé de 400 à 1 200 mm de diamètre ainsi que des regards à grille (équidistance 50 m) sont prévus au projet sous la voie principale.

Un bassin de stockage des eaux pluviales d'environ ~~3 000~~ 4 500 m<sup>3</sup>, sera construit à l'aval de la plateforme. Il permettra en cas de pluie de très forte intensité de réguler le débit de rejet des eaux pluviales vers le milieu naturel.

La plus grande partie de ce réseau est actuellement existante. Le bassin de rétention des eaux pluviales sera adapté pour la création du prolongement de la voie principale jusqu'à la RD 3008.

### ASSAINISSEMENT EAUX USEES.

Un collecteur en PVC ou fonte de 250 à 300 mm de diamètre est prévu sous la voie principale.

Des boîtes de branchement permettront le raccordement futur de chaque parcelle.

Un poste de relevage et de refoulement dans le réseau de la commune de Boën-sur-Lignon est prévu à l'aval de la plateforme pour diriger les eaux usées dans le réseau public. La plus grande partie de ce réseau est actuellement existante, y compris le refoulement.

### DESSERTE EN EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE.

La sécurité incendie sera assurée par une conduite de 100 mm de diamètre, avec installation de poteaux incendie.

La desserte en eau potable sera assurée par une conduite en diamètre approprié (de 60 à 80 mm).

Les pressions de service seront conformes à celles existantes pour ce type d'aménagement.

La plus grande partie de ce réseau est actuellement existante.

### DESSERTE PAR LES RESEAUX FRANCE TELECOM – EDF GDF – ECLAIRAGE PUBLIC TELECOM, ELECTRICITE, GAZ, ECLAIRAGE PUBLIC

Toutes les parcelles prévues seront desservies par ces réseaux qui existent ou existeront en bordure de zone.

## 3. AMENAGEMENTS PAYSAGERS - SIGNALETIQUE

~~Les aménagements paysagers ainsi que la signalétique seront réalisés suivant les prescriptions de l'Etude d'Impact dont la ZAC à fait l'objet.~~

Les aménagements paysagers seront réalisés suivant les indications de l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU.

La signalétique sera réalisée et harmonisée sur l'ensemble du territoire de Loire Forez agglomération, avec notamment une signalétique directionnelle.

PROJET